

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

03 mai 2024

----

### CIRCULATION Et STATIONNEMENT

Fête de l'Ecole Pierre et  
Marie Curie

18 Juin 2024

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2 212-1, L 2213-1 et suivants,

VU la demande de Mme CUNAUT Samuelle – Directrice de  
l'école Pierre et Marie Curie pour l'organisation de la Fête de  
l'école sur la place de stationnement Pierre et Marie Curie,

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser,  
sans modification des dispositions actuelles du stationnement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité  
publique,

### A R R E T E

**ARTICLE 01 :** Le mardi 18 juin 2024, Mme CUNAUT Samuelle – Directrice de l'école Pierre et Marie Curie est autorisée à occuper le parking de la Place Pierre et Marie Curie afin d'organiser la fête de l'école.

**ARTICLE 02 :** Le mardi 18 juin 2024, la place Pierre et Marie Curie sera interdite à la circulation et au stationnement en vue d'organiser l'animation.

**ARTICLE 03 :** Dans le respect des mesures Vigipirate, un dispositif de véhicule tampon de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire sera positionné à l'entrée de la place Pierre et Marie Curie, côté maternelle, pour sécuriser la manifestation.

**ARTICLE 04 :** Les droits des tiers demeureront préservés.

**ARTICLE 05 :** Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et Mme CUNAUT Samuelle – Directrice de l'école Pierre et Marie Curie devra en assurer la surveillance pendant toute la durée de la manifestation.

**ARTICLE 06 :** Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne Cours sur Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE TROIS MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué à la sécurité,  
Michel RENAUD

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cosne-Cours-sur-Loire. The stamp contains the text 'POLICE MUNICIPALE' at the top and 'COSNE-COURS-SUR-LOIRE' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel RENAUD'.